



Médecin

Avantages Sociaux



De quoi s'agit-il ?

Prime versée, chaque année, par l'INAMI au profit des médecins :

- Qui **ne refusent pas totalement** l'accord Medicomut
- Dont les mutuelles ont remboursé suffisamment de prestations (médecin généraliste = 25.000 EUR). Non applicable pendant la spécialisation et pendant les 5 premières années qui suivent la spécialisation
- **Qui ont souscrit un contrat** sur lequel l'INAMI peut verser la prime



Que vous apporte cette prime ?

- La **constitution de votre Pension Complémentaire**
- Une prime nette **ni soumise à l'impôt, ni aux cotisations sociales**



Avantages du contrat Pension Libre Complémentaire Sociale Curalia

- Permet de se constituer une **Pension Complémentaire financée par :**
 - **L'INAMI** : si le médecin répond aux conditions, l'Inami finance sa pension complémentaire
 - **Le médecin lui-même** dans le cadre de la Pension Libre Complémentaire*
- Accessible à tous les médecins
- Possibilité d'**utiliser l'épargne** déjà constituée **pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier**
- **Optimalisation fiscale** : les primes personnelles versées sont 100% déductibles fiscalement
- **Protection** complémentaire **en cas d'incapacité de travail, invalidité, décès et prime de maternité**
- Vous donne **accès à une assurance hospitalisation (DKV)** à un tarif très avantageux
- **Frais d'entrée** parmi les plus **bas** du marché : 2,95%
- **Transparence** : le rendement communiqué = le rendement **NET** accordé
- **Taux d'intérêt garanti applicable sur les primes versées en 2026 : 2,75% NET + participation bénéficiaire éventuelle****
- **Taux d'intérêt garanti** applicable à l'ensemble de l'épargne constituée et **révisable annuellement** : 1% NET en 2026 + participation bénéficiaire éventuelle**



curalia

Solution
2-en-1

* Le contrat Pension Libre Complémentaire est un produit d'assurance vie branche 21

** La participation bénéficiaire n'est pas garantie et peut changer chaque année

Exemple du capital généré par le Statut Social INAMI sur une Convention Sociale de Pension

Médecin âgé de 25 ans: prime INAMI 6.078,26 EUR indexée à 2%

Capital	Rendement annuel moyen (en EUR)					
	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%	2,50%	3,00%
À 37 ans	79.316	81.008	82.753	84.553	86.409	88.322
À 47 ans	159.325	166.459	174.055	182.144	190.762	199.944
À 57 ans	250.087	267.735	287.127	308.453	331.924	357.775
À 67 ans	386.261	421.226	460.848	505.824	556.963	615.196

Ce tableau ne tient PAS compte de la prime supplémentaire accordée aux médecins généralistes (MGF) et spécialistes (MSF) en formation (2025: 2.102,83 EUR).

Jeunes diplômés

Couverture immédiate en cas d'incapacité de travail (si vous signez votre contrat l'année de votre diplôme)

Curalia vous permet de bénéficier d'une couverture "indemnité journalière" en cas d'incapacité de travail (de plus de 30 jours) :

- dès la signature du contrat,
- sans attendre le premier versement de l'INAMI qui aura lieu l'année qui suit votre diplôme.

Vous percevrez une indemnité complémentaire à l'indemnité de la mutuelle: une première étape dans la protection de vos revenus.

→ EN RÉSUMÉ:

- ✓ La solution 2-en-1 qui combine la prime INAMI et la Pension Complémentaire
- ✓ LA solution pension la plus avantageuse pour profiter de la déduction fiscale et payer moins d'impôts
- ✓ Des frais d'entrée parmi les plus bas du marché (2,95%)
- ✓ La possibilité d'utiliser une partie de l'épargne constituée pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier

« Les avantages sociaux sont une des contreparties accordées aux médecins qui ne refusent pas l'accord medicomut. »

Des questions ?

Vous souhaitez une simulation personnalisée ?

Contactez-nous via info@curalia.be ou via 02/735.80.55

